

DIU

PRATIQUES MEDICALES EN SANTE AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MEDECINS

MODALITES PRATIQUES



Durée de la formation :

- 230 heures réparties sur 4 années universitaires de formation en alternance théorique et pratique



Calendrier de la formation :

- Enseignements de septembre à juin
- Examen écrit en juin année 1 et 2
- Mémoire et soutenance orale en juin année 4.



Lieu de la formation :

- Faculté de Médecine de l'Université Clermont Auvergne – Clermont-Fd
- Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet – Saint-Etienne
- Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard – Lyon 1
- Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes



Coût de la formation - Tarifs 2025/2026

(sous réserve de modification par les instances universitaires)

- Tarif plein – Années 1 & 2 : **4800€**
- Tarif plein – Années 3 & 4 : **1800€**



MODALITES PEDAGOGIQUES



Publics concernés : Médecins (toute discipline)

- Avoir au moins trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ou être médecin étranger en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE)
- Et avoir un contrat de travail à 80% temps plein au minimum, dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en France, avec une mission de collaborateur médecin, ou, à défaut, une promesse d'embauche comme collaborateur médecin
- Et avoir un médecin tuteur encadrant, lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins en France, en qualité de médecin du travail (fournir l'attestation signé du médecin tuteur)

Cas particulier : dérogations possibles après accord de la commission pédagogique pour des situations exceptionnelles (raisons de santé, familiales, etc), notamment les médecins ayant moins de trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, ou un contrat de travail inférieur à 80% temps plein.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances et des compétences en Santé au Travail qui lui permettront d'assurer les missions relevant des services de prévention et de Santé au travail (Code du travail, article L4622-2) et en particulier celles confiées aux médecins du travail (Code du travail, article R4623-1)
- Maîtriser le contexte du monde du travail et les spécificités des entreprises / employeurs affiliés aux différents régimes (général, agricole, fonction publique, etc)
- Mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, et éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail
- Maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés
- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire et de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projets ...)
- Être capable de mener ou de conseiller, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, et toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale, en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la prévention des risques professionnels

Programme :

Phase de socle de 2 ans, destinée à acquérir les compétences générales nécessaires à l'exercice du métier de médecin de travail. Les enseignements ont lieu dans les 4 universités partenaires

- **UE 1** – Enseignements transversaux
- **UE 2** – Pratique professionnelle validante (500h par an)

Phase d'approfondissement de 2 ans, marquée par des parcours pratiques individualisés et la préparation d'un travail original restitué sous forme d'un mémoire et d'une présentation orale. Ces enseignements ont majoritairement lieu dans l'université d'inscription.

- **UE 3** – Accompagnement au mémoire
- **UE 4** – Parcours pratiques individualisés.
- **UE 2** – Pratique professionnelle validante (500h par an)

RENSEIGNEMENTS & CANDIDATURES

Responsable Pédagogique,
Pr Frédéric DUTHEIL, PU-PH
Frederic.dutheil@uca.fr

Candidatures :
umfcs.medpha@uca.fr



N° 0088113

UFR DE MEDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
Unité Mixte de Formation Continue en Santé
(UMFCS)

28 place Henri Dunant
TSA 50400
63001 Clermont-Ferrand

✉ : umfcs.medpha@uca.fr

🌐 : <https://medecine.uca.fr>